

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Coise, se sont réunis à 20h30 à la salle du Conseil en la Mairie de Coise, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 janvier 2025

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Philippe BONNIER, Pascal MURIGNEUX, Adeline DURAND, Eliane MURIGNEUX, Marie Agnès FAYOLLE, Aurélie CARTERON, Guillaume SOUBEYRAND, Lionel RICHARD, Valérie VENET, Pierre Emmanuel GRANGE.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Delphine CHILLET, Yoan MAMMERI, Joël GUINAND, Bernadette MARTIN, Arnaud MOUNIER.

Secrétaire de séance : Adeline DURAND

Quorum : 8

➤ Bilan recensement :

85 % de retour par internet contre 70% en 2019

Résidences principales : 316

Logements occasionnels : 2

Logements secondaires : 10

Logements vacants : 23

351 logements recensés pour une population de 807 habitants

352 logements au total pour une population de 811 habitants

➤ Discussion projet de soutien pour la rénovation de la maison de retraite de Larajasse – Vote d'intention

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de rénovation et extension concernant la maison de retraite « La PASSERELLE » (structure associative). Le coût du projet est estimé à 2 077 307.21€

Il est proposé à la commune de Coise d'aider au financement du projet avec en contrepartie, une priorité d'accès à la structure pour les habitants de Coise et 1 voix au conseil d'administration par le biais d'une convention.

La contribution de la commune pourrait s'élever à hauteur de 25 000 €.

L'ensemble des conseillers est favorable au projet de participation au financement.

1. DELIBERATIONS :

1°) APPROBATION DU PLAN DE MOBILITE DES TERRITOIRES LYONNAIS

Le plan de mobilité des territoires lyonnais vise à définir, d'aujourd'hui à 2040, les grands principes de mobilité des personnes (voiture, transport collectif, vélo, marche à pied...), de transport de marchandises, de circulation et de stationnement.

SYTRAL mobilités est chargé de son élaboration à l'échelle de la métropole de Lyon et 11 intercommunalités du Rhône qui composent son périmètre d'intervention, soit 263 communes et 1.9 million d'habitants.

Le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais repose sur les grands principes suivants :

1. **La contribution à la mise en œuvre des différents projets de territoire** au travers notamment de mesures visant à articuler davantage le développement du territoire et les politiques de mobilité
2. **Le développement de solutions de mobilité durable**, visant à favoriser les transports collectifs, le covoiturage, la marche, le vélo et à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, mais aussi à construire les conditions permettant le développement d'alternatives au transport routier de marchandises ;
3. **L'amélioration de l'accessibilité** pour tous les territoires, y compris les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les zones rurales, en renforçant l'offre de transports collectifs et les infrastructures ;
4. **La sécurité et l'inclusivité des déplacements**, avec un objectif de diminution des accidents et de meilleure prise en compte des personnes à mobilité réduite ;
5. **La préservation de l'environnement et la lutte contre le changement climatique**, en réduisant les nuisances sonores, la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre ;
6. **La gestion multimodale des déplacements**, notamment par l'amélioration des conditions d'intermodalité, des itinéraires cyclables et des offres de covoiturage.

Le 21 Novembre 2024, Le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilités des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

Conformément à l'article L1214-28-2 du code des transports, le Président de SYTRAL Mobilités sollicite l'avis du conseil communautaire de la CCMDL et des conseillers municipaux de toutes les communes.

Conformément à l'article R1214-4 du code des transports, le délai dont disposent les personnes publiques consultées pour donner leur avis sur le projet de plan de mobilité est de trois mois à compter de la transmission du projet. L'avis qui n'est pas donné dans ce délai est réputé favorable.

Monsieur le maire demande de se prononcer sur le plan de Mobilité des territoires Lyonnais

LE CONSEIL MUNICIPAL

Oui l'exposé de Monsieur le Maire,
& après en avoir délibéré
1 opposition 2 abstentions 7 pour

1° - **APPROUVE** le plan de mobilité des territoires lyonnais ;

2° - **AUTORISE** Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires

2°) CHOIX D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE SANTE ET MANDAT AU CDG 69 POUR MENER LA PROCEDURE – AJOURNE

3°) RENOUELEMENT CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE MUTUALISE « ENERGIE & BATIMENT » POUR LES COMMUNES SITUEES SUR LA PARTIE RHODANIENNE DU TERRITOIRE DES MONTS DU LYONNAIS
- AJOURNE

POINTS DIVERS :

* Téléthon

Action proposée par « L'association des supporters des sports mécaniques » aura lieu à St Martin

* Base d'essai « L'association des supporters des sports mécaniques »

24 mars 2025

* Travaux école

Reprise de la noue toiture : vacances de février

Isolation de la partie agrandissement : vacances d'avril

* ordures ménagères

Terrassement fin février pour accueillir les conteneurs semi enterrés

* Les Mots d'Vals :

L'adhésion est passée de 8€ à 10€

TEPOS-CEPOS : des guides sont consultables sur place et 1 est empruntable

2 animations : - Conte pour les + de 4 ans : Mardi 26 février

- BB lecteurs – de 4 ans : Mardi 18 mars

Nouvel abonnement : "Esprit d'Ici" l'art de vivre en région

* Commission PEEJ :

• Le **Service Public Petite Enfance (SPPE)** est en attente des décrets.

Rappel de ses 4 objectifs :

- Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans

- Informer, accompagner ces familles et les futurs parents

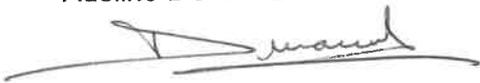
- Planifier les besoins d'offres d'accueil
 - Soutenir la qualité des modes d'accueil (AM & crèches)
 - **REOM** : à titre professionnel, chaque assistante maternelle va payer 1 part, quel que soit le nombre d'enfants gardés.
 - **Journées Petite Enfance** : 23 stands pour le temps fort du 5 avril à Aveize
 - **Forum Handicap** du 26 au 27 septembre 2026, piloté et organisé par l'association "2 P'tits Pas Pour Demain" (édition 2024 à Mornant 2500 participants)
 - **28^e Cyclo des monts** : samedi 24 mai
 - Vidéo + tracts seront transmis avant les vacances d'avril
 - Parcours 1 St Martin – Ste Catherine : après Larajasse, Coise sera traversé le matin et devra prévoir : parking vélos, impression des noms de groupe sur barrières, accessibilité aux toilettes et signaleurs.
- ("Mai à vélo" s'associe à cette initiative et clôture ce jour-là)

Séance levée à 22H40.

Procès-verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du conseil du 20 mars 2025

Vu le 20/03/2025,

Le secrétaire de séance,
Adeline DURAND



Affichée et publiée le :

Le Maire,
Philippe BONNIER

